

**Province de Québec  
Municipalité de Chartierville**

Lundi 6 février 2017

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h00.

Sont présents : les conseillers Vanessa Faucher, Guy Gilbert, Nathalie Guesneau, Simon Lafrenière et Claude Sévigny. La secrétaire-trésorière Paméla Blais est aussi présente.

Absence motivée : Louis Désy

**17-2756**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- *Somavrac calcium*
- *Évaluation Schéma couverture de risque*
- *Résolution Revenu Québec / MR-69*
- *Demande Club motoneigiste des Monts Appalaches*

8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**17-2757**

**3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017 :**

Il est proposé par M Simon Lafrenière, appuyé par M Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2017, tel que présenté.

**17-2758**

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par M Guy Gilbert, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017, pour un total des dépenses d'une somme de 69 740,87 \$ et un total des revenus d'une somme de 30 152,91 \$.

**5. Rapport du Maire :**

M. Dion nous informe qu'à la dernière réunion des maires à la MRC, ils ont donné leur appui à l'UPA dans leur démarche pour l'abolition de la nouvelle loi sur les crédits agricoles, mais on vient d'apprendre que le gouvernement a reculé sur sa décision. Sur la même note, il nous indique que les projets de l'article 59 sont gelés jusqu'en 2018-2019, alors ceux qui avaient nouvellement droit de se bâtir, ne pourront plus le faire.

Aussi, il nous annonce la nomination du nouveau préfet à la MRC, M Robert Roy. Celui-ci est beaucoup plus sévère quant à la présence des maires et des directeurs généraux aux diverses réunions convoquées par la MRC. Il faudra donc nous assurer d'envoyer les personnes suppléantes le cas échéant ou il y aura rencontre avec le maire.

Il nous présente aussi une ébauche de la carte qui détaille les différents attraits de la municipalité.

**6. Rapport des comités ad hoc :**

M Claude Sévigny nous présente les vidéos réalisées par Creative Pictures. Une pour l'été, une pour l'automne et finalement une pour notre festival Musique aux Sommets 2016. Le coût de ces vidéos seront en partie remboursé par le Pacte Rural ainsi que nos pancartes de rue dont l'installation est prévu pour le printemps.

Il nous informe aussi que le prochain journal devrait sortir dès qu'il y aura assez de contenu d'amassé. Il regarde également à voir comment faire l'impression du travail fait par Mme Claudine Saint-Laurent pour la nouvelle trousse des nouveaux arrivants.

Mme Vanessa Faucher nous informe du Club de lecture de la bibliothèque municipale. Celui-ci va bon train et ils sont mêmes en recrutement pour un deuxième club, car le premier est complet, mais il a toujours la possibilité d'en avoir un deuxième.

Mme Nathalie Guesneau nous explique qu'avec l'aide de la concierge Mme Louise Saint-Laurent, elles ont fait le tour du Centre communautaire afin de voir les travaux de maintenances à réaliser pour l'année 2017. Il n'y a que

quelques travaux mineurs comme de la peinture pour le reste, ce n'est que de l'entretien.

M. Simon Lafrenière nous rappelle la soirée humoristique formule souper/spectacle le 11 février prochain pour la Saint-Valentin. Des billets sont toujours disponibles au bureau municipal et au Dépanneur Lescault.

M Guy Gilbert nous informe de la date, soit le 22 février 2017, de la rencontre municipale pour le Transport de personnes du HSF.

## 7. Informations, correspondance & demandes diverses :

**17-2759**

*Somavrac calcium :*

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Somavrac pour l'abat-poussière au taux de 0,294 \$/litre. Les dates pour l'épandage seront confirmées plus tard.

**17-2760**

*Évaluation Schéma incendie :*

Il est proposé par M Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville nomme M Robert Roy, préventionniste, afin de refaire l'évaluation des propriétés à risques élevés et très élevés du schéma incendie de la municipalité de Chartierville, au coût de +/- 850,00\$ / année.

**17-2761**

*Revenu Québec / MR-69 :*

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville nomme Mme Pamela Blais à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière et qui de ce fait, est autorisée à signer tout document de Revenu Québec ainsi que les formulaires MR-69 au nom de la municipalité de Chartierville.

**17-2762**

*Demande Club de motoneigistes des Monts Appalaches :*

**ATTENDU QUE** le Club de motoneigistes des Monts Appalaches présente, en date du 6 février 2017, une demande de droit de passage sur la route municipale 210 pour des motoneiges.

Il est proposé par M Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Chartierville accorde au Club de motoneigistes des Monts Appalaches la permission de circuler sur la voie publique suivante :

- Environ ¼ de km sur la route 210 ouest (Verchères) tel que spécifié dans la lettre de Mme Hélène Prévost, à partir du lot de la Domtar jusqu'à la limite du contrat de déneigement.

**QUE** le Club de motoneigistes des Monts Appalaches continue à maintenir, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux motoneiges doivent et devront être respectés, ainsi que les limites de vitesse déjà en place.

## 8. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

## 9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée

## 10. Levée de la séance :

**17-2763**

La séance est levée à 20h50 par Mme Vanessa Faucher sous la résolution 17-2763.

Denis Dion, maire

Paméla Blais, secrétaire-trésorière